



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8406^e séance

Lundi 19 novembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

M. De Mistura participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : C'est un plaisir d'être avec le Conseil aujourd'hui. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8383), le Secrétaire général a annoncé que M. Geir Pedersen, de la Norvège – un de mes bons amis et un excellent choix, si je puis dire – sera le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, après l'annonce de mon départ dans un proche avenir. La date précise sera fixée par le Secrétaire général en fonction de toutes les circonstances pertinentes. J'imagine donc que je présenterai une fois de plus un exposé au Conseil de sécurité en décembre.

Le Secrétaire général m'a prié de mener à bien une dernière tâche : il s'agit de vérifier si la déclaration finale de Sotchi peut être mise en œuvre ou non, et soit de convoquer – ce que j'espère pouvoir faire – soit d'expliquer pourquoi nous n'avons pas convoqué une commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens, facilitée par l'ONU, qui soit crédible, équilibrée et inclusive et contribue, dans le contexte du processus de Genève, à l'application de la résolution 2254 (2015).

En ce qui me concerne et je suis sûr que le Conseil sera d'accord avec moi, cette tâche est absolument urgente. Il est essentiel de réaliser des progrès dans le processus politique, en particulier sur le volet de la commission constitutionnelle. Cet impératif est également au cœur des réflexions du Secrétaire général sur la séquence des événements à venir. Je ne suis

d'ailleurs pas le seul à insister sur l'urgence d'avancer sur ce front. Le 27 octobre, un sommet quadrilatéral a été organisé à Istanbul avec les Présidents de la République de Turquie, de la République française et de la Fédération de Russie et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne. J'ai participé à cette réunion et j'ai présenté un exposé aux quatre dirigeants.

Ce sommet était important, parce qu'il était composé de deux groupes de pays ayant de l'influence : dans l'un, on retrouvait deux pays faisant partie du groupe des garants d'Astana, qui avait notamment convoqué les réunions de Sotchi en janvier, et dans l'autre, deux pays membres du groupe dit restreint sur la Syrie. J'ai constaté l'importance que les quatre dirigeants et leurs équipes ont accordée à la question de la commission constitutionnelle durant des heures de négociations difficiles, y compris au plus haut niveau. Les quatre dirigeants ont réussi à trouver un terrain d'entente. Ils ont repris bon nombre de mes propres messages et ont produit une déclaration finale que j'ai jugée positive et utile. D'autres gouvernements s'en sont ensuite également félicités. Je voudrais mettre en exergue trois aspects plus particulièrement.

Premièrement, cette déclaration a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mémorandum d'Edleb. Nous savons tous à quel point nous étions préoccupés il y a un peu plus d'un mois par l'évolution de la situation à Edleb. C'est pourquoi nous nous félicitons nous aussi des progrès qui continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre du mémorandum. Nous reconnaissons qu'il y a eu des revers occasionnels, notamment des violations perpétrées par les deux parties, mais le mémorandum tient toujours et beaucoup mieux que nous ne l'avions espéré. Nous devrions donc garder les doigts croisés. Cela dit, n'importe quel civil de part et d'autre de la ligne de front dira certainement que la situation générale s'est améliorée par rapport à celle d'il y a quelques mois. Il faut donc que ces acquis soient maintenus et renforcés. Voilà pourquoi nous nous faisons l'écho de l'accent mis dans la déclaration finale du sommet d'Istanbul sur l'importance d'un cessez-le-feu durable à Edleb.

Deuxièmement, la déclaration appelait à créer les conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des déplacés dans leur lieu de résidence d'origine en Syrie. Les garants ont souligné que les personnes rentrant dans leur foyer devaient être protégés contre les conflits armés, les persécutions politiques et les arrestations arbitraires, et avaient besoin d'infrastructures humanitaires, notamment l'eau,

l'électricité et les services sanitaires et sociaux. Qu'il me soit permis de traduire cela pour le Conseil. Il est clair que nous devons mettre en place les prémices d'un environnement sûr, calme et neutre qui contribuera à créer les conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité de millions de personnes déplacées et de réfugiés, ce qui est, en tout état de cause, un élément fondamental de tout programme politique ayant pour objectif de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015).

Troisièmement, et c'est peut-être le point le plus important, la déclaration énonce des mesures très concrètes en vue du lancement de ce processus politique global en appelant à la création et à la convocation rapide, compte tenu des circonstances, de la commission constitutionnelle à Genève d'ici la fin de l'année en vue de procéder à une réforme constitutionnelle, ouvrant la voie à la tenue d'élections libres et régulières, conduites sous la supervision de l'ONU et conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, et auxquelles pourraient participer tous les Syriens, y compris de la diaspora.

Depuis Istanbul, j'ai pris l'initiative pour garder le contact avec les acteurs concernés. Comme les membres du Conseil le savent, j'ai effectué plusieurs déplacements et à Londres, dans le cadre du processus de Genève, j'ai tenu des consultations avec de hauts responsables du Groupe restreint, composé de l'Égypte, de la France, de l'Allemagne, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, du Royaume-Uni et des États-Unis. J'ai également tenu des consultations bilatérales avec le chef du Haut Comité des négociations syrien dans le cadre des négociations de Genève, Naser Al-Hariri, qui m'a informé des discussions approfondies que le Comité mène actuellement à Riyad sur les questions constitutionnelles. En fait, il a indiqué qu'ils étaient prêts à participer à toute réunion qui serait convoquée par l'ONU dans ce contexte.

J'ai été en contact avec des représentants de la Russie, de la Turquie, des États-Unis et d'autres pays. Une délégation iranienne est venue me voir il y a quelques heures dans mon bureau à Genève à ce sujet, après une visite que ses membres venaient d'effectuer à Damas. De hauts responsables russes, iraniens et américains se sont également rendus récemment dans la région. Je crois comprendre qu'une rencontre est prévue à Istanbul entre les Présidents Erdoğan et Poutine, aujourd'hui et demain.

En ce qui concerne la situation globale, étant donné que le présent exposé porte essentiellement sur l'aspect politique, je voudrais évoquer brièvement quelques points importants.

Premièrement, nous avons constaté certaines violations à Edleb, mais comme nous l'avons dit, elles ont été limitées jusqu'à présent, de même que certaines luttes intestines. Deuxièmement, nous avons constaté des signes d'activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans l'est de la Syrie, et nous avons reçu des informations faisant état de nombreux décès parmi les civils à la suite des combats avec l'EIIL. Troisièmement, des tensions ont été signalées entre les Forces armées turques et les Forces démocratiques syriennes le long de la frontière entre la Turquie et la Syrie. Quatrièmement, certaines informations font à nouveau état de condamnations à mort visant des détenus en Syrie. Cinquièmement, une percée a été réalisée puisque la Fédération de Russie, le Gouvernement, les États-Unis et la Jordanie ont pu faciliter l'envoi d'un convoi vers Roukban – et nous nous félicitons vivement de cette coopération –. Mes collègues sont rentrés de la région en exprimant leur indignation face à la terrible misère humaine qui frappe cette région du désert, notamment des informations faisant état de graves problèmes en matière de protection, tels que la violence sexuelle et sexiste et le recrutement d'enfants soldats dans ce camp. Nous avons reçu récemment de bonnes nouvelles concernant la libération, dans le sud, d'enfants et de femmes qui étaient détenus par l'EIIL depuis bien trop longtemps.

En plus de ce que j'ai dit et pour en revenir au contexte politique, je voudrais évoquer l'annonce selon laquelle les trois garants – la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la République de Turquie – tiendront de nouveau une réunion de haut niveau à Astana les 28 et 29 novembre. Nous estimons que cette réunion devrait être l'occasion d'intensifier leurs efforts en vue de la mise en œuvre du mémorandum d'accord concernant Edleb. En ce qui concerne la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues, nous les exhortons vivement à accomplir les progrès attendus depuis longtemps et escomptés dans ce contexte. C'est ce que demandent des milliers de familles en Syrie.

Il est également clair que la réunion d'Astana aura lieu sur fond d'efforts déployés par ces trois pays, en leur qualité d'organisateur de la réunion de Sotchi, tenue il y a presque un an, pour commencer à mettre en œuvre

la déclaration finale qu'ils ont eux-mêmes adoptée. En effet, c'est en janvier que la déclaration de Sotchi a indiqué clairement qu'ils voulaient, comme nous tous, mettre en place une commission constitutionnelle. Je suivrai de près les progrès réalisés pour voir s'ils seront utiles pour les préparatifs de la réunion d'Astana en ce qui concerne la commission constitutionnelle.

Comme les membres du Conseil peuvent le constater, des efforts sont en cours sur plusieurs volets et nous ne pourrions tirer des conclusions définitives qu'en décembre. D'ici là, les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique se seront également entretenus en marge de la réunion du Groupe des Vingt à Buenos Aires, où, selon toute vraisemblance, ils discuteront aussi de la Syrie. De nombreuses autres consultations importantes auront également eu lieu d'ici là.

Comme je l'ai dit au Conseil depuis Beyrouth, l'ONU accueille favorablement et encourage les suggestions constructives et modérées sur la question de la commission constitutionnelle, à condition qu'elles respectent le même esprit de crédibilité, d'équilibre et de légitimité internationale que la liste du tiers médian. Je voudrais préciser ce que j'entends par là. Je veux dire que la liste du tiers médian doit satisfaire aux critères énoncés dans la déclaration de Sotchi, à savoir

« des experts syriens, des représentants de la société civile, des indépendants, des chefs tribaux et des femmes... [et] une représentation adéquate des composantes ethniques et religieuses de la Syrie ».

Je veux dire par là que la liste du tiers médian ne peut pas être tout simplement un moyen d'inclure des représentants politiques, notamment des hauts responsables politiques, que ce soit du côté du Gouvernement ou de l'opposition. La société civile – le peuple syrien – mérite d'avoir voix au chapitre dans un processus qui va déterminer son avenir. Vu que les représentants politiques ont été inclus dans la première liste et la deuxième liste, nous devrions inclure dans cette troisième liste les autres Syriens.

Pour être crédible et productive, la commission constitutionnelle doit être composée d'experts qui sont connus non seulement pour leurs hautes compétences techniques dans les domaines pertinents, mais qui sont aussi généralement acceptables et connus pour leur capacité à jeter des ponts entre les différentes parties. Je tiens à dire aussi qu'il doit y avoir un équilibre entre les orientations politiques, y compris un espace pour des

personnes qui ne s'identifient ni au Gouvernement ni à l'opposition.

Enfin, un élément essentiel de la légitimité, qui est très important pour moi et je le sais, pour le Secrétaire général, est qu'au sein de la commission, il doit y avoir au minimum 30% de femmes. Les listes présentées par le Gouvernement et l'opposition n'ont pas respecté cette norme. En fait, le Gouvernement a mieux fait que l'opposition s'agissant de cet aspect. La liste du tiers médian doit compenser cela. La version actuelle de la liste du tiers médian qui a été présentée, et dont l'élaboration a été facilitée par l'ONU, englobe toutes ces dimensions.

Bien entendu, la crédibilité, l'équilibre et la légitimité internationale concernent également l'ensemble du processus, notamment le vote, le mandat, la présidence et le rôle de l'ONU. Par exemple, pour nous, des règles de procédure crédibles ne doivent pas permettre à une seule partie d'imposer ou d'encourager la paralysie du processus.

Ce sont là certains des critères que j'avais à l'esprit lorsque j'ai élaboré les éléments que j'ai présentés, et c'est sur la base de ces critères déterminants que je vais évaluer toute proposition présentée en vue de la mise en place d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et légitime. Si ces critères ne sont pas remplis, nous n'aurons d'autre choix que de conclure qu'il n'est peut-être pas possible de former une commission constitutionnelle crédible et inclusive à ce stade.

Dans ce cas-là, ce qui serait très dommage, je serai bien entendu prêt à expliquer au Conseil pourquoi il en a été ainsi. Toutefois, je tiens à préciser que notre objectif est et demeure que l'ONU va lancer des invitations au plus tard à la mi-décembre et convoquer une première réunion de la commission constitutionnelle avant le 31 décembre, date qui est indiquée dans la déclaration très constructive d'Istanbul.

Le respect de la souveraineté de la Syrie n'a jamais été remis en question. Je rappelle à l'Ambassadeur Ja'afari, qui est présent dans la salle et en parle souvent, que l'ONU n'a jamais contesté la souveraineté de la Syrie. Le préambule de la résolution 2254 (2015) mentionne explicitement le ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Il stipule clairement que le processus doit être pris en charge et dirigé par les Syriens.

Cependant, il convient également de rappeler que ce débat constitutionnel se déroule dans le contexte d'un

des conflits armés les plus tragiques, brutaux, cruels et impitoyables de ce siècle. Le peuple syrien doit donc avoir la possibilité, de manière indépendante et démocratique, de déterminer son avenir. Cela s'appelle la souveraineté du peuple. C'est pourquoi, dans la même résolution, le Conseil de sécurité confie à l'ONU la responsabilité d'organiser un processus politique, qui doit notamment arrêter des modalités et un calendrier pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, les parties réunies à Sotchi ont prié l'ONU de convoquer la commission constitutionnelle à Genève et manifesté une ferme conviction à cet égard.

Lorsque je présenterai mon dernier exposé en décembre, il sera de mon devoir d'expliquer où en est la commission constitutionnelle et de transmettre à mon successeur un processus clair et net à cet égard. En d'autres termes, nous jouons ces jours-ci nos dernières cartes afin de créer la commission constitutionnelle en application de la résolution 2254 (2015) et de la déclaration finale de Sotchi. Les prochaines semaines seront d'une importance capitale à cet égard. L'ONU se tient prête à créer la commission constitutionnelle. Elle est disposée à jouer son rôle, et je n'épargnerai personnellement aucun effort, jusqu'au dernier jour de mon mandat, pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. De Mistura de son exposé.

Il donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. de Mistura, de son exposé et de tout le travail qu'il a accompli au nom du peuple syrien.

La présente séance se déroule dans une atmosphère d'incertitude et d'urgence concernant l'avenir de la Syrie. La violence sur le terrain a temporairement diminué. Cette désescalade de fait offre la possibilité de poursuivre avec détermination un processus politique visant à régler le conflit de manière pacifique et permanente. Ceci étant, plus nous permettrons au régime syrien de traîner les pieds et de se défilier en faisant tout ce qu'il peut pour éviter de participer à des pourparlers constructifs en vue d'un règlement politique, plus le danger d'une reprise de la violence qui gangrène la Syrie depuis près de huit ans sera présent.

Les États-Unis réitérent leur ferme position en faveur de la convocation de la commission constitutionnelle dans les plus brefs délais – en décembre,

avant la fin de l'année, si ce n'est plus tôt. L'ONU et l'Envoyé spécial doivent œuvrer à la réalisation de cet objectif en adressant des invitations aux 150 membres de la commission sans plus tarder.

L'Envoyé spécial et le Conseil de sécurité parlent de la création de cette commission depuis près d'un an. L'ONU a constitué une liste de ses membres et enregistré les contributions des parties pertinentes. La liste des représentants de la société civile devait être établie par l'Envoyé spécial, M. De Mistura. Il a fait preuve d'une grande patience et de souplesse en acceptant les contributions du régime syrien et d'autres parties. Toute délibération supplémentaire doit être reconnue pour ce qu'elle est : un retard artificiel et une tentative transparente de détourner l'attention et de retarder les progrès en vue d'un règlement politique en Syrie. Ni le régime syrien ni le groupe d'Astana, en particulier l'Iran et la Russie, ne peuvent être autorisés à bloquer la décision de l'Envoyé spécial en ce qui concerne la composition de la commission constitutionnelle.

Une commission sur laquelle Al-Assad ou l'Iran ont un pouvoir de veto n'est pas crédible et ne représente pas les intérêts du peuple syrien. Rappelons-nous comment tout a commencé – non pas à cause du terrorisme ou d'affrontements militaires, mais parce qu'un gouvernement a violemment réprimé des manifestations pacifiques. Ce gouvernement ne doit pas être doté du pouvoir de veto lorsqu'il s'agit de remédier au chaos dont il est responsable.

Il revient à la Russie de montrer qu'elle souhaite que son initiative diplomatique réussisse. La Russie doit amener le régime syrien à la table des négociations. Si elle aspire réellement à un règlement politique, la Russie doit mettre un terme à l'obstruction de ce processus. Par le passé, Moscou a prouvé qu'elle avait la capacité d'influencer son client à Damas. Elle doit à présent user de cette influence pour empêcher le régime syrien de continuer à retarder la formation de la commission constitutionnelle.

La convocation de la commission constitutionnelle constitue une première étape cruciale dans l'optique d'une transition politique en Syrie. Cependant, la communauté internationale n'envisagera même pas de fournir un appui à la reconstruction tant qu'un processus politique durable et irréversible ne sera pas mis en place. Fournir une assistance avant que ce stade soit atteint ne contribuera en rien à éliminer la cause profonde du conflit syrien : la répression par Bashar Al-Assad et son régime du peuple syrien. Al-Assad

ne peut être récompensé pour avoir détruit son propre pays et supervisé le massacre de centaines de milliers de Syriens. La communauté internationale doit mettre Al-Assad face à ses responsabilités, et le peuple syrien doit avoir la possibilité de lui demander des comptes. Tous ceux qui ont été déplacés ou contraints de fuir la répression du régime doivent avoir la possibilité de se doter d'une nouvelle Constitution qui les protégera, ainsi que d'organiser des élections parlementaires et présidentielle, conformément à la résolution 2254 (2015). Ce n'est qu'alors que les victimes d'Al-Assad pourront obtenir un semblant de justice et que le peuple syrien pourra envisager un avenir meilleur.

Nous n'avons que trop attendu pour entreprendre la difficile tâche de régler le conflit et d'instaurer la sécurité et la stabilité en Syrie. Le peuple syrien ne doit pas être forcé d'attendre plus longtemps. Nous devons d'urgence saisir cette occasion fugace de procéder à une transition politique et d'instaurer une paix durable en Syrie.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Staffan de Mistura de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et du travail qu'il accompli pour faire avancer le processus politique. Je réitère l'appréciation et la reconnaissance de l'État du Koweït pour tous les efforts qu'il a déployés au cours des quatre dernières années afin de s'acquitter de cette tâche difficile.

L'Accord de Sotchi conclu en janvier en vue de la création d'une commission constitutionnelle était porteur d'espoir pour le processus politique syrien. Cependant, 11 mois après la signature de l'Accord, aucune avancée n'a été réalisée et l'espoir s'est transformé en déception, en particulier parmi le peuple syrien, lequel attend depuis longtemps un règlement politique qui répondrait à ses aspirations et à ses exigences légitimes après des années de mort, de destruction et de déplacements, et qui préserverait l'unité, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie.

L'État du Koweït appuie la déclaration finale adoptée lors du sommet entre la Turquie, la Russie, la France et l'Allemagne à Istanbul le 27 octobre, en particulier en ce qui concerne le lancement des travaux de la commission constitutionnelle d'ici la fin de l'année. Nous encourageons l'Envoyé spécial à continuer de collaborer avec les parties concernées afin de mettre en place une commission constitutionnelle crédible et équilibrée aussitôt que possible. La création de la commission marquera une étape cruciale dans le

cadre du processus de transition politique et ouvrira la voie à d'autres avancées, conformément à la résolution 2254 (2015), notamment l'élaboration d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections libres et régulières en Syrie, sous les auspices de l'ONU et avec la participation de tous les Syriens.

Nous réitérons que l'Accord de Sotchi clarifie le rôle de l'Envoyé spécial et du processus de Genève dans la formation définitive de la commission constitutionnelle. Nous estimons que l'Envoyé spécial a le mandat nécessaire pour créer cette commission.

Nous réaffirmons qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2254 (2015), qui a été adoptée à l'unanimité, doivent être respectées et ne pas rester lettres mortes. Nous nous trouvons à un tournant en ce qui concerne la question syrienne. Nous devons tous saisir l'occasion qui se présente dans les jours prochains, tant que règne une stabilité relative à Edleb du fait de l'accord entre la Russie et la Turquie. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans le cadre du processus politique d'ici la fin de l'année pour que les Syriens n'entrent pas dans une neuvième année de conflit sans perspectives réelles et tangibles de paix durable.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, pour son intervention précise et très éclairante. Je tiens ici, en mon nom et celui de la France, à saluer à nouveau son travail et à réitérer tout notre soutien à ses efforts inlassables.

Nous sommes à nouveau devant un moment de vérité en Syrie. Le 27 octobre dernier, à Istanbul, les chefs d'État de gouvernement de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de la Turquie ont souligné leur attachement à un cessez-le-feu durable en Syrie. Cette trêve offre une étroite fenêtre d'opportunité qu'il nous faut impérativement saisir afin d'engager une réelle dynamique politique. Dans ce moment critique, tous nos efforts doivent converger vers la relance d'une solution politique globale à la crise syrienne, dont la formation de la commission constitutionnelle, avant la fin du mois de décembre, doit marquer la première étape, et être, nous l'espérons, l'élément déclencheur. Pour le dire autrement, la création de la commission constitutionnelle peut et doit constituer ce point d'inflexion que nous recherchons depuis si longtemps, cette première étape d'une vraie dynamique politique. La mise en place de

cette commission, d'ici la fin décembre au plus tard, est donc aujourd'hui notre priorité centrale.

Il existe bien sûr des différences entre nous, mais nous tous, autour de cette table, avons appelé à la tenue d'une première réunion de la commission constitutionnelle d'ici la fin de l'année. La France, la Turquie, la Russie et l'Allemagne l'ont fermement marqué le 27 octobre dernier dans le communiqué adopté à Istanbul. Les membres du Groupe restreint l'ont demandé dès le 27 septembre ici, à New York. Je sais que la Russie est également mobilisée pour traduire dans les faits le communiqué du Congrès de Sotchi adopté en janvier dernier. Il reste maintenant à donner corps à cet objectif partagé, en restant fidèles, les uns et les autres, à nos engagements.

L'établissement et le fonctionnement de la commission ne font pas débat, c'est un point essentiel : les règles de composition en ont été établies par le communiqué de Sotchi, dans le cadre fixé par la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial des Nations Unies dispose de la pleine autorité pour convoquer dès à présent la commission constitutionnelle. Les Nations Unies ont également toutes les prérogatives nécessaires pour nommer la liste de membres de la commission issus de la société civile. Il n'existe aucune ambiguïté à ce sujet, et l'Envoyé spécial dispose donc de notre plein et entier soutien pour aller de l'avant en ce sens, en toute indépendance et sans pressions extérieures. Dans ce contexte, toutes les conditions sont désormais réunies pour que l'Envoyé spécial lance au plus vite les invitations aux 150 membres de la commission, afin qu'une première réunion de la commission constitutionnelle se tienne en décembre, conformément aux conclusions du Sommet d'Istanbul.

Il appartient aux Nations Unies de veiller à ce que la composition finale de la commission ne soit pas déséquilibrée, sous peine de la priver de toute légitimité. Nous y serons vigilants. Personne, pas plus le régime que les pays d'Astana et l'opposition, ne dispose d'un droit de veto sur la composition de la troisième liste. L'argument invoqué par Damas, du respect de sa souveraineté, ne doit tromper personne et ne peut pas servir de prétexte pour violer les obligations et engagements pris : la résolution 2254 (2015), que nous avons tous adoptée, a fixé un cadre d'action légitime que nous devons collectivement respecter. L'engagement pris à Sotchi s'inscrit dans ce cadre. Nous y avons tous intérêt, y compris les autorités de Damas, car c'est la seule voie vers une paix durable.

Ne nous y trompons pas : un échec éventuel du processus serait imputable à ceux qui auront cherché à dévoyer les règles établies par la communauté internationale et à saper la légitimité de la médiation des Nations Unies. Dans cette hypothèse, c'est-à-dire dans le cas où la commission ne serait pas en mesure de se réunir, nous attendrons alors de l'Envoyé spécial qu'il attribue clairement et publiquement les responsabilités.

Aussi cruciale que soit sa mise en place, la commission constitutionnelle n'est jamais qu'un outil. Après sept ans de guerre, il n'y a aucune confiance entre les parties, et peu de confiance encore entre les acteurs internationaux. Il faut donc se mettre d'accord sur des paramètres clairs et partageables par tous. Ces paramètres existent. Ils ont été réaffirmés à Istanbul. Je voudrais rappeler ici quels sont ces cinq paramètres. Premièrement, un cessez-le-feu durable; deuxièmement, la protection des populations par l'accès libre et sans entraves de l'aide humanitaire partout en Syrie, ainsi que la destruction définitive de l'arsenal chimique syrien; troisièmement, un processus constitutionnel et des élections libres et impartiales, sous supervision des Nations Unies et assurant la participation de tous les Syriens, établis en Syrie et hors de ses frontières, y compris, donc, les réfugiés et les déplacés internes; quatrièmement, l'adoption de mesures de confiance indispensables, en particulier sur le sort des détenus; et, cinquièmement, l'établissement des conditions politiques pour un retour volontaire et en sécurité des réfugiés et des déplacés, notamment par une protection contre les persécutions politiques et les arrestations arbitraires.

Ces paramètres doivent constituer la boussole du Conseil dans les mois à venir et créer l'environnement sûr et neutre qui rendra une solution politique crédible. Nous apporterons, ainsi que les membres du Groupe restreint, un appui résolu à l'Envoyé spécial ainsi qu'à son successeur pour faire aboutir une solution politique fondée sur ces principes.

La Syrie, et j'en terminerai par là, doit se reconstruire politiquement pour recouvrer la stabilité. Elle devra également se reconstruire comme société. C'est pour cette raison aussi que nous demeurons pleinement engagés dans la nécessaire lutte contre l'impunité pour que le peuple syrien puisse, un jour, renouer avec la justice et une paix durable. Nous saluons à cet égard les décisions récentes de juridictions nationales comme du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République

arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables en ce sens, et en particulier, pour la France, le lancement par la justice française de trois mandats d'arrêt contre Ali Mamlouk, Jamil al-Hassan et Abdel Salam Mahmoud, tous trois hauts responsables de l'appareil répressif syrien et accusés de complicité de crimes contre l'humanité, en lien avec le dossier « César », c'est-à-dire avec l'usage massif de la torture par le régime syrien. Nous ne transigerons jamais avec les questions d'impunité. C'est à ces conditions, et à ces conditions seulement, que la Syrie pourra se reconstruire économiquement, car toute autre construction ne ferait que bâtir sur du sable.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi que son équipe, de tous les efforts qu'ils déploient sur le terrain.

C'est une bonne chose que nous débattions de cette question, car elle nous donne l'occasion de rappeler, comme vient de le faire l'Ambassadeur de la France, le nombre exact d'accords qui ont été conclus par le Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), sur ce que doit exactement faire le processus politique. Je ne répéterai pas ce qu'a dit l'Ambassadeur Delattre, mais je tiens à dire que le Royaume-Uni s'associe pleinement à tout ce qu'il a dit.

C'est également une bonne chose que nous en discutions, car le peuple syrien a toujours besoin de notre aide. Il ne peut pas compter sur son propre gouvernement pour le protéger et, après toutes les manigances autour de la commission constitutionnelle et de Sotchi, il ne peut pas non plus compter sur les partenaires de son propre gouvernement, à savoir la Fédération de Russie et l'Iran, pour le protéger. Je pense qu'il s'agit là d'un point essentiel que les partisans du mantra de la souveraineté des autorités syriennes feraient bien de garder à l'esprit.

Nous appuyons pleinement l'Envoyé spécial, M. De Mistura. Nous voulons qu'il convoque une commission inclusive, équilibrée et constitutionnelle d'ici la fin de l'année, et je m'associe à d'autres collègues pour l'exhorter à utiliser pleinement l'autorité qui lui a été conférée par la résolution 2254 (2015) à cette fin.

La clef pour avancer, c'est évidemment des progrès rapides et concrets sur le volet politique. D'autres orateurs ont évoqué l'engagement pris dans le communiqué d'Istanbul du 27 octobre de lancer la commission constitutionnelle d'ici la fin de cette année. Étant donné que le Ministre des affaires

étrangères Lavrov et le Président Poutine ont contribué au communiqué d'Istanbul, la raison pour laquelle il n'a pas encore été appliqué laisse perplexe. L'Envoyé spécial a dit très clairement qu'il est vital qu'il y ait des progrès politiques. La résolution 2254 (2015), qui a été adoptée à l'unanimité, indique également clairement que l'Envoyé spécial est habilité à réaliser cela. Nous nous féliciterions de recevoir davantage de détails sur les raisons pour lesquelles cet élément vital du mécanisme politique n'a pas encore été mis en place.

Il est approprié que l'Envoyé spécial procède à des consultations, et nous convenons tout à fait que si l'on veut qu'elle soit efficace, la commission constitutionnelle doit être crédible et acceptable pour toutes les parties. Cela exige manifestement que la commission soit représentative et inclusive, mais pas que l'une quelconque des parties ait un droit de veto concernant sa composition. L'argument des autorités syriennes selon lequel la « souveraineté » de la Syrie définit ce que la communauté internationale peut et ne peut pas faire dans la crise syrienne est une fausse piste et une distraction.

En vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, les Membres de l'Organisation confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent que le Conseil agit en leur nom. Que la résolution relève des Chapitres VIII, VII ou VI, ou qu'il n'y ait pas de précision à cet égard, cela reste néanmoins vrai. Les Membres reconnaissent que le Conseil de sécurité agit en leur nom. C'est ce que fait l'Envoyé spécial, et il mérite le soutien explicite et concret de tous les membres du Conseil. Je répète que je me féliciterais vraiment de recevoir une explication aujourd'hui sur la raison pour laquelle davantage de progrès n'ont pas été possibles. Il est absolument vital que nous obtenions que ce processus politique soit lancé avant la fin de l'année.

Pour conclure, je vais faire une déclaration au sujet du processus politique qui, bien que d'ordre général, est foncièrement vraie. Sans un processus politique irréversible et durable, il n'y aura pas de reconstruction, ni de retour de grande ampleur des réfugiés, ni de réhabilitation pour la Syrie. Une façon d'avancer a été montrée à tous les membres du Conseil, et je me féliciterais qu'ils se rallient tous aujourd'hui à l'Envoyé spécial et fassent en sorte que la commission constitutionnelle soit mise en place bien avant la fin de l'année, pour que cette crise puisse à terme commencer une évolution longue et lente vers sa solution.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée au processus politique en République arabe syrienne. Elle remercie M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, pour la qualité de son exposé, qui nous édifie sur l'état du processus politique dans ce pays.

La Côte d'Ivoire a salué la signature, le 17 septembre à Sotchi, sous l'égide de la Fédération de Russie et de la Turquie, de l'accord prévoyant une zone démilitarisée, qui a globalement permis une accalmie dans les combats, notamment dans le gouvernorat d'Idlib. Aussi mon pays exhorte-t-il les parties prenantes à la crise syrienne au strict respect de ce mémorandum d'accord et à s'abstenir de toute action de nature à provoquer une reprise des hostilités, ce qui évidemment aggraverait davantage une situation humanitaire déjà préoccupante.

Ma délégation est d'avis que ce mémorandum devrait permettre d'impulser une nouvelle dynamique au processus de règlement politique de la crise syrienne. À cet égard, mon pays se réjouit de la tenue à Istanbul, le 27 octobre, du sommet quadripartite – France, Allemagne, Russie et Turquie –, qui a souligné, entre autres, l'importance d'un cessez-le-feu durable, à travers la pleine application des mesures contenues dans l'accord sur la zone démilitarisée par toutes les parties concernées.

La Côte d'Ivoire souscrit également à l'appel lancé au cours de cette rencontre au sommet à la mise en place effective de la commission constitutionnelle et à la rédaction d'une nouvelle Constitution, d'ici la fin de l'année 2018, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015). Elle exhorte en outre les parties syriennes à définir le cadre réglementaire pour l'organisation d'élections libres et transparentes, gage de la restauration d'une paix durable en Syrie.

Pour terminer, mon pays réitère son appel en faveur d'une résolution politique du conflit et exhorte les parties syriennes à une reprise des négociations. La Côte d'Ivoire réitère son soutien à l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et adresse ses chaleureuses félicitations à son successeur, M. Geir Pedersen. Elle engage toutes les parties prenantes à les soutenir dans leur quête d'une solution politique durable au conflit syrien.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et de l'exposé de M. Staffan de Mistura. Nous saisissons également cette occasion pour lui exprimer de

nouveau notre reconnaissance pour le travail important et constant qu'il mène à bien avec son équipe, un travail toujours constructif et équilibré pour trouver une solution au conflit en Syrie et pour protéger la population civile.

Le Pérou suit avec attention l'évolution des événements après l'accord positif conclu entre la Turquie et la Fédération de Russie en septembre dernier pour l'établissement d'une zone démilitarisée à Idlib. Bien que nous saluons la diminution des niveaux de violence après ledit accord, nous ne pouvons manquer de souligner le caractère extrêmement fragile de la situation syrienne actuelle, en tenant compte de la diversité des acteurs présents dans la zone et de leurs positions opposées.

Nous considérons que nous nous trouvons à un moment critique, et il est donc essentiel d'agir avec célérité dans le domaine politique et de réaliser des compromis et des progrès concrets, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Dans l'immédiat, cela nécessite la participation constructive du Gouvernement et des groupes d'opposition syriens dans l'établissement d'une commission constitutionnelle, conformément à ce qui a été convenu à Sotchi. L'élaboration d'une nouvelle Constitution est nécessaire pour jeter les bases politiques et institutionnelles d'une paix durable.

Nous saluons en conséquence l'engagement contenu dans le communiqué d'Istanbul du 27 octobre de convoquer la commission constitutionnelle avant la fin de l'année. Nous encourageons les parties à maintenir un esprit constructif lors des prochaines réunions entre l'Envoyé spécial, le Gouvernement syrien et les pays membres du groupe d'Astana, afin de trouver des éléments de convergence pour la question ponctuelle de la composition de la troisième liste de la commission.

Le Pérou réaffirme son attachement à la souveraineté de la Syrie, ainsi qu'à son unité et à son intégrité territoriale. Sans préjudice de cela, nous soulignons que, conformément à la Charte des Nations Unies, tout gouvernement doit exercer sa souveraineté de manière conforme aux efforts légitimes de la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales, d'autant plus quand est en jeu la responsabilité de protéger des millions de personnes en grave situation de vulnérabilité.

À cette fin, nous soulignons l'importance de ce que toutes les parties s'engagent de façon constructive dans les négociations, en démontrant leur attachement

à l'avenir et à l'unité du pays et en promouvant la confiance requise pour avancer dans un processus de réconciliation nationale et construire une paix durable. Les efforts dans ce sens doivent viser prioritairement à éviter une plus grande fragmentation du pays et à parvenir à sa stabilité à long terme, et ils ne doivent pas être motivés par les considérations stratégiques et géopolitiques secondaires qui, dans une grande mesure, ont aggravé le conflit en Syrie.

Nous considérons qu'il est essentiel que, dans le cadre de ces efforts, l'adoption de mesures de renforcement de la confiance soit impulsée, lesquelles contribueraient à un environnement plus propice à la réconciliation syrienne. De manière concrète, nous attendons des évolutions de fond en ce qui concerne l'identification des personnes disparues, la remise des dépouilles mortelles et la libération des détenus et des disparus. Il est également nécessaire de s'occuper de la grave situation humanitaire de millions de réfugiés et de personnes déplacées, en garantissant la disponibilité de ressources financières et, principalement, la volonté politique pour permettre leur retour dans la sécurité et la dignité, en vertu de paramètres internationalement acceptés. Pour terminer, je réaffirme qu'il importe de créer, avant la fin de l'année, une commission constitutionnelle représentative et qu'il faut continuer à accorder tout l'appui nécessaire à l'Envoyé spécial tandis qu'il s'efforce d'y parvenir.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial De Mistura de son exposé. D'emblée, au nom du Kazakhstan, je tiens à le remercier le plus sincèrement des efforts que lui et son équipe ont fournis dans leur détermination à instaurer la paix en Syrie. Surtout, nous rendons hommage à la remarquable mobilisation de l'Envoyé spécial, dont témoignent les consultations intensives organisées pour faire en sorte de mettre en place une commission constitutionnelle crédible, équilibrée, facilitée par l'ONU mais dirigée et prise en main par les Syriens.

Nous pensons que la médiation assurée par l'ONU en vue du règlement de la crise syrienne est particulièrement cruciale et nécessaire. Sachant que le format d'Astana demeure pertinent, nous serions honorés que l'Envoyé spécial du Secrétaire général sortant et son successeur participent tous deux à la réunion sur le règlement de la crise syrienne qui doit se tenir à Astana les 28 et 29 novembre. De nombreux points critiques requièrent une attention immédiate. C'est pourquoi nous devons nous montrer proactifs et continuer à appuyer les

objectifs des pourparlers d'Astana et des négociations de Genève si nous voulons parvenir à des résultats positifs.

Actuellement, les contours d'une vie paisible en Syrie se dessinent de plus en plus clairement. Nous considérons donc qu'il est très important de continuer d'œuvrer à la mise en place de la commission constitutionnelle. Cela permettra l'élaboration d'une nouvelle loi fondamentale pour la Syrie. Selon nous, le sommet d'Istanbul, auquel ont participé les chefs d'État français, allemand, turc et russe, a esquissé les perspectives permettant la création de cette commission constitutionnelle avant la fin 2018. Ce premier sommet sur la Syrie à réunir les représentants du processus d'Astana et le Groupe restreint a montré que nous sommes peut-être sur le point de trouver une solution à la crise, grâce à de nouvelles approches des questions politiques et humanitaires. À cet égard, nous encourageons l'application des conclusions du Sommet, notamment celles qui ont trait à la création de la commission constitutionnelle syrienne. Le Kazakhstan souligne que cela pourrait servir de point de départ à la revitalisation du processus de règlement politique en Syrie, d'autant que la commission constitutionnelle agirait dans le respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de l'ONU.

Le Kazakhstan appuie toutes les initiatives visant à régler au plus vite le conflit violent en République arabe syrienne. Nous considérons que la protection des infrastructures et des civils syriens revêt une priorité élevée. Ce n'est qu'au moyen d'une démarche politique et diplomatique, dans l'esprit de la Charte et des documents du Conseil consacrés à la diplomatie préventive et à la pérennisation de la paix, que l'on pourra obtenir les résultats escomptés. Le Kazakhstan œuvrera avec la communauté internationale pour appuyer toutes les parties au processus de négociations intersyrien qui vise à consolider la voie menant à une solution pacifique à la crise, ainsi qu'à l'atténuation de la situation humanitaire. Par ailleurs, étant donné que la situation en Syrie se stabilise progressivement, nous espérons que l'aide humanitaire parviendra aux populations dans le besoin par des voies directes, et ce, dans les plus brefs délais.

Nous nous félicitons de l'évolution positive observée à Edleb suite à la création d'une zone tampon démilitarisée, en particulier le rétablissement des transports et des communications. Nous estimons que les accords de Sotchi doivent être rapidement mis en œuvre dans le plein respect des normes et principes du droit international humanitaire. Ces accords consolideront les

progrès accomplis et offrent l'occasion d'entamer des négociations politiques ô combien nécessaires. Dans le même temps, nous condamnons les actes de provocation des organisations terroristes. Nous sommes tous d'accord pour dire que la communauté internationale ne doit pas permettre aux groupes terroristes de compromettre ces accords.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il incombe le Conseil de sécurité la responsabilité particulière de mettre un terme à la tragédie que connaît la Syrie. Nous exhortons le Conseil à s'unir autour de cet objectif politique commun, ainsi qu'à appuyer ouvertement les processus de Genève et d'Astana, et, surtout, l'Envoyé spécial, afin de parvenir à un règlement politique global.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la tenue de la présente séance et remercier de nouveau l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son évaluation complète des derniers faits nouveaux politiques liés au conflit, et en particulier de l'épineuse question de la création de la commission constitutionnelle. Nous lui renouvelons les remerciements du Gouvernement équato-guinéen pour son engagement ferme et son travail acharné sur ce dossier tout au long des quatre dernières années.

Comme l'ont souligné plusieurs délégations avant moi, nous nous trouvons effectivement à un moment critique. En effet, il y a tout juste deux mois, nous célébrions l'accord russo-turc, réussite diplomatique qui allait permettre un cessez-le-feu dans la province d'Edleb et ouvrirait ensuite la voie à une possible solution définitive au conflit. Le récent sommet quadripartite d'Istanbul, ainsi que la réunion du Groupe restreint à Londres, ont même donné l'occasion non seulement d'entériner le cessez-le-feu convenu par Ankara et Moscou, mais surtout d'insister sur la nécessité de donner le coup d'envoi de la commission constitutionnelle, conformément à la Déclaration de Sotchi et à la résolution 2254 (2015).

Ne nous y trompons pas. Les terroristes continuent de tirer parti de nos discordes. Les difficultés auxquelles se heurte actuellement la mise en place de la commission constitutionnelle ne profitent pas à ceux qui, comme la Guinée équatoriale, souhaitent trouver une solution définitive au conflit, mais avant tout aux groupes armés illégaux et aux terroristes qui y trouveraient une occasion supplémentaire de ne pas déposer les armes et de poursuivre leurs actes de violence. Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de réaliser des progrès

significatifs. Afin de mettre en place une commission représentative, inclusive et crédible, toutes les parties concernées doivent s'acquitter de leurs obligations. En outre, toutes les parties ont réitéré dans diverses enceintes que le processus politique en Syrie devait rester dirigé par l'ONU, et nous pensons donc que l'ONU doit continuer de jouer son rôle de facilitatrice, en œuvrant dans une transparence indiscutable à la composition de la liste hybride.

Nous réaffirmons que, pour que travaux de la commission constituante aboutissent, ses participants doivent être disposés à renoncer aux intérêts partisans. Comme pour toute négociation couronnée de succès, les parties doivent même se montrer capables de faire des compromis sur certaines questions si nécessaire. D'autre part, la facilitation des Nations Unies ne saurait en aucun cas se substituer à la volonté ou à la souveraineté du peuple syrien. Si nous parvenons à lancer les travaux de la commission, il est essentiel qu'aucune force extérieure n'interfère ni ne tente, par quelque moyen que ce soit, d'influer sur des décisions qui doivent être pleinement souveraines. Dans cet esprit, mon gouvernement espère que les prochaines consultations internationales sur la Syrie, prévues à Astana pour la fin du mois, permettront de réaffirmer la nécessité de parvenir à une solution durable pour le pays, sur la base de la résolution 2254 (2015), et qu'elles donneront toujours la priorité aux délibérations portant sur le début des travaux de la commission constitutionnelle.

Pour terminer, je tiens à dire que la Guinée équatoriale est un pays épris de paix, qui jouit historiquement d'une paix et d'une stabilité appréciables, lesquelles ont été rendues possibles grâce aux politiques menées par le Gouvernement présidé par S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo. C'est ce que nous voulons pour tous les pays. La Guinée équatoriale n'a aucun intérêt économique ou stratégique en Syrie. Notre seul intérêt, c'est que nous voulons que la souffrance de millions d'innocents prenne fin une fois pour toutes. Le conflit entre dans sa huitième année et, tout au long de ces années, il a mobilisé d'énormes ressources économiques et humaines qui, malheureusement, n'ont pas permis de mettre un terme à la violence. La reconstruction du pays sera encore plus coûteuse. Nous devons toujours garder cela à l'esprit : plus nous prolongeons le conflit, plus notre dette morale et financière envers le peuple syrien sera lourde.

M^{me} Gregoire-Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé

spécial De Mistura de son exposé clair et complet. Nous apprécions vivement l'engagement indéfectible dont M. De Mistura fait preuve durant le reliquat de son mandat. Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur les trois points suivants : la nécessité urgente de former la commission constitutionnelle, le besoin persistant d'apaiser durablement la situation à Edleb et dans le nord de la Syrie, et les perspectives d'avenir.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite du communiqué issu du Sommet d'Istanbul le 27 octobre. La commission constitutionnelle doit se réunir le plus tôt possible, avant la fin de l'année, et procéder à la rédaction d'une nouvelle Constitution. Les invitations idoines doivent être envoyées dans les plus brefs délais aux 150 membres de la commission. C'est à l'ONU de s'en charger. Staffan de Mistura a reçu un mandat clair du Conseil de sécurité, par la résolution 2254 (2015), ainsi que par le document final de Sotchi. C'est le moment d'agir. Nous appelons toutes les parties, en particulier le régime syrien, à coopérer de manière constructive avec l'ONU pour éviter de retarder davantage le processus politique. Ceux qui ont de l'influence ont une responsabilité particulière à cet égard. La commission n'est pas un objectif en soi. Elle est et doit rester inscrite dans le cadre plus large du processus politique mené par l'Organisation des Nations Unies, sur la base de la résolution 2254 (2015). On ne pourra parler de processus politique crédible que si la commission constitutionnelle elle-même est crédible. Le rôle fédérateur de l'Organisation des Nations Unies y contribue. Nul ne devrait être en mesure de prendre la convocation de la commission constitutionnelle en otage. Il est essentiel que tous les Syriens soient inclus et représentés. La commission elle-même, et tous les sous-comités qui seront créés, devraient comprendre au moins 30 % de femmes.

Cela m'amène à mon deuxième point : notre préoccupation face aux bombardements accrus dans la province d'Edleb et la nécessité d'une désescalade soutenue à Edleb et dans le nord de la Syrie. L'intensification des bombardements observée à Edleb au cours des deux dernières semaines sont une source d'inquiétude. Il est primordial que l'accord sur Edleb conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie tienne et qu'il soit appliqué par les parties grâce à la poursuite de la coopération. L'alternative à une désescalade progressive est une catastrophe humanitaire dévastatrice. Je tiens également à souligner l'importance de la stabilité dans le nord-est de la Syrie et de la poursuite des progrès dans la lutte commune contre l'État islamique d'Iraq

et du Levant (EIIL). Les actions militaires dans cette zone doivent rester fortement axées sur la lutte contre la menace de l'EIIL.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point, qui concerne les perspectives pour l'avenir. La Syrie n'est pas prête actuellement pour un retour librement consenti des réfugiés, dans la sécurité et la dignité. Ce retour ne sera possible que lorsque les normes minimales de protection convenues sur le plan international seront remplies. Il est essentiel que des garanties de sécurité et concernant les droits de propriété soient mises en place en faveur des réfugiés et des personnes déplacées qui souhaitent rentrer. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par la loi 10, qui semble avoir été réincarnée dans la loi 42. Nous appuyons l'appel de l'ONU visant à suspendre l'application de cette loi.

Les responsables de toutes les graves violations des droits de l'homme et de toutes les atrocités criminelles commises en Syrie doivent rendre des comptes et être traduits en justice. La Conférence des États parties de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se réunit actuellement à La Haye. Il est indispensable que nous puissions attribuer les responsabilités pour l'utilisation des armes chimiques afin de garantir l'application du principe de responsabilité. À cet égard, je tiens à rappeler une fois encore que nous appuyons le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Un renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale reste la meilleure solution pour lutter contre l'impunité.

En conclusion, nous rejetons fermement les appels prématurés à l'aide à la reconstruction. Nous rappelons une nouvelle fois que l'Union européenne ne sera disposée à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, authentique et inclusive sera fermement engagée.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, de son exposé, et renouvelons notre appui à la poursuite de ses efforts diplomatiques visant à faciliter une solution politique au conflit syrien. Il a consacré toute son énergie, ses nombreuses années d'expérience et tout son savoir à la recherche d'une issue pacifique à la crise syrienne. Nous lui sommes profondément reconnaissants de ses efforts infatigables et de l'optimisme qu'il a manifesté

dans le cadre d'une des missions diplomatiques les plus difficiles qui soient.

Bien qu'il y ait encore des affrontements dans certaines régions, le calme relatif en Syrie est encourageant. En particulier, la mise en œuvre de l'accord de démilitarisation, conclu entre la Russie et la Turquie, a permis d'éviter une possible catastrophe humanitaire à Edleb. La mise en œuvre durable et intégrale de l'accord d'Edleb est en effet vitale, et nous remercions la Russie et la Turquie pour leurs efforts à cet égard. Nous saluons les efforts inlassables que l'Envoyé spécial a continué de déployer pour mettre en place la commission constitutionnelle. En outre, plusieurs initiatives diplomatiques internationales, notamment le sommet quadrilatéral qui s'est tenu à Istanbul le 27 octobre, ont appelé à la formation et à la convocation rapide de la commission constitutionnelle à Genève d'ici la fin de l'année. À cet égard, nous soulignons qu'il importe d'aider l'Envoyé spécial à former la commission dès que possible, conformément à l'accord final de Sotchi et à la résolution 2254 (2015). Ce serait une étape importante dans la revitalisation du processus politique pris en main et conduit par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous encourageons toutes les parties syriennes à collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial. Tous les autres États Membres qui ont de l'influence doivent également appuyer les efforts de l'Envoyé spécial.

Le peuple syrien a enduré une tragédie indicible au cours des huit dernières années. Comme il n'y a pas de solution militaire au conflit syrien, il convient de profiter de la situation actuelle pour relancer un dialogue politique global qui pourrait répondre aux exigences et aspirations légitimes du peuple syrien. Le Conseil doit également s'exprimer d'une seule voix et appuyer le travail de l'Envoyé spécial et de son successeur pour faciliter les progrès sur le volet politique afin de résoudre la crise syrienne. Nous attendons avec intérêt ce qu'aura à nous dire l'Envoyé spécial le mois prochain et son évaluation globale du processus de paix syrien et de la voie à suivre.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour les informations qu'il nous a fournies, et saluons une fois de plus pour le travail qu'il a accompli à ce jour.

Nous pensons que la tension en Syrie a diminué grâce aux efforts des garants d'Astana et d'autres pays

dont les accords ont permis de réduire la violence sur le territoire syrien afin d'instaurer une paix relative pour la population civile, à l'image de l'accord entre la Russie et la Turquie. Nous attendons également avec grand intérêt les résultats de la réunion entre les trois garants qui se tiendra à la fin du mois de novembre. Par ailleurs, nous soulignons les efforts inlassables de M. De Mistura sur ce dossier important et délicat, non seulement pour le Conseil de sécurité, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi, outre nos remerciements pour tout le travail accompli au fil des années, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts qu'il a déployés et qu'il continuera de déployer jusqu'à la fin du mois en faveur d'une solution politique à cette situation. Nous soulignons les démarches réalisées à ce jour, ainsi que les réunions de haut niveau qui se sont tenues ces dernières semaines. Nous nous félicitons une nouvelle fois de la tenue du sommet quadrilatéral d'Istanbul et du document final qui en a résulté. Nous espérons que ces rapprochements porteront leurs fruits dans les mois à venir avec la mise en place d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et représentative pour consolider la paix relative qui existe actuellement sur le territoire syrien, ce qui implique nécessairement de travailler sur la base des conclusions de la déclaration de Sotchi. Nous appelons donc les parties à œuvrer de concert à cette fin.

Une fois encore, nous renouvelons notre appel à résoudre ce conflit par un processus politique inclusif, négocié et concerté, dirigé par et pour le peuple syrien pour trouver une solution pacifique et durable à la situation, dans le cadre du processus de Genève et de la résolution 2254 (2015) sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous rejetons toute tentative de fragmentation ou de sectarisme dans le pays, ainsi que la présence de forces militaires étrangères, sans autorisation du Gouvernement syrien, et exprimons donc la nécessité de leur retrait des territoires syriens conformément au droit international, mais surtout conformément aux principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale.

Enfin, nous nous félicitons de la nomination de M. Geir Pedersen comme nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à qui nous exprimons tout notre soutien dans les tâches qui lui ont été confiées.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, pour sa mise à jour sur la commission constitutionnelle. Nous tenons à dire que nous apprécions

beaucoup et appuyons ses efforts inlassables pour mettre en place la commission avant la fin de l'année. Nous sommes profondément déçus par le manque manifeste de volonté de la Syrie de coopérer avec l'ONU et l'Envoyé spécial dans le processus politique, ce qui constitue une violation de l'accord de Sotchi. La création d'une commission constitutionnelle, qui a été approuvée à Sotchi, n'a que trop tardé. Il est grand temps que ceux qui ont lancé l'idée de cette commission, en particulier la Russie, intensifient leurs efforts pour assurer la pleine coopération de la Syrie avec l'ONU. Les garants d'Astana doivent également honorer maintenant leurs engagements à l'appui du processus dirigé par l'ONU.

Les réunions de haut niveau sous les formats pertinents ont montré qu'il y a désormais une dynamique internationale en ce qui concerne la Syrie qui doit être saisie. Comme convenu à Istanbul, une commission constitutionnelle devrait être en place d'ici la fin de l'année et les invitations devraient être envoyées avant la mi-décembre, comme l'a mentionné l'Envoyé spécial. Il peut compter sur notre plein soutien à l'heure de convoquer cette commission dans les délais prévus. Nous appuyons pleinement les efforts qu'il déploie pour veiller à ce qu'elle soit crédible, équilibrée et représentative du peuple syrien, comme le prévoit également la déclaration finale de Sotchi, et qu'elle comprenne au moins 30 % de femmes. Sa liste de participants doit maintenant obtenir le soutien dont elle a besoin, en particulier de la part des garants d'Astana. Nous soulignons une fois encore que l'Envoyé spécial a pour mandat de créer une commission et de décider de sa composition. La déclaration finale de Sotchi a clairement indiqué que la sélection finale de la commission se ferait dans le cadre du processus dirigé par l'ONU.

Nous jugeons encourageant que l'accord de cessation des hostilités à Edleb ait tenu, mais il y a maintenant des signes inquiétants d'escalade. Nous nous félicitons de l'appel lancé lors du sommet d'Istanbul en faveur du maintien du cessez-le-feu, et nous réitérons nos attentes à l'égard des garants sur ce front. Toutefois, le meilleur moyen de prévenir une catastrophe humanitaire à Edleb est de permettre de véritables progrès vers une solution politique et de garantir le respect du droit international. Nous réaffirmons également que la Suède, comme le reste de l'Union européenne, n'aidera pas à la reconstruction de la Syrie tant qu'une transition politique conforme à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève ne sera pas fermement engagée. Le retour des réfugiés doit être sûr, volontaire et digne,

et les conditions pour cela ne sont manifestement pas en place à l'heure actuelle.

Les Envoyés spéciaux ont besoin du soutien actif du Conseil. À cette étape charnière, tous les membres du Conseil doivent prendre clairement position et honorer leur engagement à appuyer le processus politique dirigé par l'ONU et l'Envoyé spécial. Nous devons intensifier nos efforts communs pour faire en sorte que la commission constitutionnelle se réunisse avant la fin de l'année. Ce n'est que par un processus dirigé par l'ONU que nous pourrions parvenir à un règlement politique durable, conformément à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève, qui soit acceptable pour tous les Syriens et la communauté internationale.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. De Mistura de son exposé et de tout le travail qu'il a accompli dans ses fonctions.

Peut-être pour la première fois dans l'histoire de la crise syrienne, l'immense majorité des membres du Conseil de sécurité a reconnu aujourd'hui que la situation en Syrie continue réellement de se stabiliser. C'est important. Cette tendance a commencé en octobre 2015 lorsque, à la demande du Gouvernement syrien, la Fédération de Russie a lancé une opération antiterroriste en Syrie. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la majeure partie du territoire syrien a été débarrassée des terroristes.

Nous sommes préoccupés par les activités des groupes terroristes à Edleb, qui violent les accords de désescalade et les mettent en péril. Nous avons déjoué plusieurs tentatives d'infiltration d'Alep par les milices du Front el-Nosra et les groupes qui leur sont associés. Des civils de la partie ouest de la ville ont été tués à la suite de bombardements par les djihadistes. La Turquie fait de sérieux efforts dans le cadre des engagements qu'elle a pris pour séparer les groupes modérés des groupes terroristes. Il serait très utile que ceux qui ont préparé, financé et envoyé ces groupes en Syrie au début du conflit dans le but de renverser le Gouvernement légitime, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'éclaircissent sur ce plan. Croyez-moi, cela serait une contribution bien plus précieuse aux efforts que nous menons pour parvenir à un règlement que toutes ces questions et exigences sans fin et sans fondement que l'on pose à la Russie et à d'autres États sur ce qu'il faut faire et comment.

Parallèlement aux progrès accomplis sur le front militaire, des avancées ont également été réalisées en matière de coopération politique. Le dialogue constructif entre les spécialistes russes et américains se poursuit. Un sommet très important s'est tenu à Istanbul au cours duquel les dirigeants de la Russie, de la Turquie, de la France et de l'Allemagne ont pris des décisions significatives. Nous travaillons maintenant à leur mise en œuvre. Dans le même temps, le processus relatif au retour volontaire des réfugiés et la reconstruction du pays avancent, mais cela contribuerait grandement à nos efforts si nos partenaires occidentaux participaient à ces processus de façon constructive et cessaient de violer la souveraineté syrienne et d'occuper illégalement son territoire.

Encore une chose : nous exhortons une fois de plus nos partenaires à cesser d'utiliser des expressions telles que le « régime syrien ». Personne n'a certifié l'utilisation de telles définitions ou étiquettes. Il faudrait, en outre, accorder une plus grande attention aux rapports de la Syrie concernant les frappes aériennes aveugles de la coalition à l'est de l'Euphrate, qui ont entraîné la mort de dizaines de personnes. De tels cas doivent faire l'objet d'une enquête. À cet égard, nous partageons les préoccupations de l'ONU quant aux conséquences pour la population civile de l'opération militaire menée dans cette région. Nous rappelons également au Conseil les résultats des bombardements menés par les forces de la coalition à Raqqa, où des fosses communes ont été découvertes.

Avec nos partenaires du processus d'Astana, nous prévoyons d'organiser fin novembre une nouvelle réunion de ce format. Nous essayons de réaliser des progrès sur le front politique afin de mettre en œuvre la décision prise par les Syriens à Sotchi concernant la création d'une commission constitutionnelle. Il va sans dire que c'est une décision prise par les Syriens eux-mêmes en réponse à la stagnation prolongée du processus de paix. Cette décision a insufflé un nouvel élan au dialogue intra-syrien mené par l'ONU, que M. De Mistura a dirigé ces dernières années en application de la résolution 2254 (2015). Comme les dirigeants des quatre États l'ont dit dans leur déclaration commune à Istanbul le 27 octobre, nous avons l'intention de commencer les travaux avant la fin de cette année, si les circonstances le permettent. Comme par le passé, nous pensons que tous les paramètres de fonctionnement de la commission, y compris sa structure, sa composition et ses règles de travail, doivent être décidés par les Syriens eux-mêmes. C'est la seule façon de s'assurer

qu'elle sera efficace et adaptée à l'objectif visé. Toute tentative de dicter aux Syriens comment ou quoi faire mènera droit à une impasse. Par ailleurs, plutôt que de nous poser des questions aux uns et aux autres, nous proposons de travailler tous ensemble. Cela nous aiderait à résoudre rapidement un grand nombre de problèmes et à faire réellement avancer le processus politique sous la direction exclusive des Syriens eux-mêmes.

Nous espérons qu'au moment où il prendra ses fonctions début décembre, M. Geir Pedersen, le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, dont nous savons qu'il est un diplomate expérimenté et impartial, fondera ses efforts sur les bases solides établies dans les forums de Genève, d'Astana et de Sotchi.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) :
Je voudrais remercier M. Staffan de Mistura de son exposé détaillé.

Le conflit syrien entre dans sa huitième année de violences généralisées et de violations sans relâche du droit international, notamment des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, par toutes les parties. Nous nous trouvons maintenant à un stade critique. D'une part, nous sommes fermement convaincus que l'accord de cessez-le-feu d'Edleb pourrait être l'occasion de tirer parti du cessez-le-feu *de facto* qui est en place. D'autre part, nous continuons malheureusement d'être les témoins d'une escalade croissante de la violence dans certaines parties de la Syrie, en particulier dans le nord-ouest du pays.

Gardant cela à l'esprit, il importe de souligner que le processus politique a continué d'échouer à prendre de l'élan, notamment s'agissant de mettre en place la commission constitutionnelle. C'est pourquoi nous nous sommes à maintes reprises prononcés avec force en faveur du maintien de la zone de désescalade d'Edleb. Nous exhortons les parties au conflit à respecter l'accord de cessez-le-feu. Nous croyons fermement qu'une solution politique est la clef. Nous partageons l'évaluation de M. De Mistura que l'autre option seraient des gains territoriaux, et non une paix durable.

Nous appelons aussi les garants d'Astana à honorer leur engagement et à protéger en priorité les civils. En Aucune solution militaire au conflit ne pouvant apporter une paix durable aux Syriens, nous devons viser à parvenir à un accord-cadre politique intersyrien. Il importe aussi de noter qu'une cessation des hostilités pourrait donner aux pourparlers de paix menés sous l'égide de l'ONU à Genève une chance de passer à la

vitesse supérieure, afin qu'un règlement politique puisse être enfin trouvé.

Je voudrais aussi souligner qu'un règlement politique doit être négocié conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Les Nations Unies, et plus particulièrement l'Envoyé spécial De Mistura, ont un rôle spécial à jouer dans ce processus. C'est pourquoi nous appuyons fermement tous les efforts que ce dernier déploie pour mettre rapidement en place une commission constitutionnelle.

Dans un contexte plus large, nous saluons également l'engagement pris le 27 octobre dans la déclaration commune d'Istanbul de lancer la commission d'ici à la fin de l'année. Celle-ci doit être mise en oeuvre maintenant et en priorité, et d'autres mesures doivent suivre rapidement afin de permettre un processus de transition politique négocié. Cela requiert une participation pleine et constructive de toutes les parties au conflit. Un rôle particulier doit être joué par les autorités syriennes, qui doivent participer aux négociations de bonne foi et sans conditions préalables.

Pour terminer, je voudrais réitérer que la Pologne ne sera disposée à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsque sera fermement engagée une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit dans le cadre des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Tout d'abord, je remercie l'Envoyé spécial De Mistura de son exposé. Je lui exprime ma reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir un règlement politique de la question syrienne. Il y a eu dernièrement un élan positif dans l'arène politique. Les dirigeants de la Russie, de la Turquie, de l'Allemagne et de la France se sont rencontrés à Istanbul en vue de promouvoir le processus politique, tandis que l'Envoyé spécial De Mistura a continué de s'efforcer de mettre en place la commission constitutionnelle. La onzième réunion du processus d'Astana va aussi se tenir bientôt. Le mémorandum sur la stabilisation de la zone de désescalade à Edleb a été appliqué de manière générale, ce qui est propice à la création de conditions favorables à un règlement politique. Mais des défis restent encore en Syrie.

Les négociations politiques sont le seul moyen de parvenir à un règlement politique et durable en

Syrie. Tout en gardant l'ONU en tant que principal canal de bons offices, la communauté internationale doit continuer de promouvoir un processus inclusif dirigé et pris en main par les Syriens sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015). L'accent doit maintenant être mis sur les trois domaines suivants.

Premièrement, il faut redoubler d'efforts pour créer une commission représentative qui soit acceptable pour toutes les parties. Une approche équilibrée est nécessaire afin de prendre en compte les préoccupations légitimes du Gouvernement syrien et de lancer un processus politique efficace et durable. L'Organisation des Nations Unies, tout en tirant parti du rôle du processus d'Astana, doit continuer d'intensifier ses bons offices pour aider les parties à approfondir leurs consultations.

Deuxièmement, il faut poursuivre les efforts pour engager la Syrie sur la voie d'une stabilité durable et d'une amélioration de la situation sur le terrain. Les parties prenantes qui ont une influence sur les parties doivent veiller à ce que les zones démilitarisées fonctionnent efficacement. La communauté internationale doit oeuvrer de concert pour lutter contre les terroristes et empêcher les groupes terroristes de revenir sur le devant de la scène. Il est nécessaire de respecter et de préserver la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et de créer les conditions qui permettent au processus politique de tenir. La communauté internationale doit appuyer le retour des réfugiés syriens et aider à la reconstruction du pays en vue de créer des conditions favorables à leur retour.

Troisièmement, le Gouvernement et les groupes de l'opposition doivent agir en tenant compte de l'avenir de leur pays et des intérêts fondamentaux de leur peuple, régler leurs différends et parvenir progressivement à un règlement politique qui reflète les conditions sur le terrain. Tout en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties, la communauté internationale doit les encourager à faire des gestes de réconciliation et à renforcer la confiance mutuelle. Les membres du Conseil doivent renforcer l'unité et parler d'une seule voix.

La Chine est disposée à travailler avec le reste de la communauté internationale et continuera de jouer un rôle positif et constructif pour aider à promouvoir le processus politique, à reconstruire le pays et à améliorer la situation humanitaire, afin que le pays et la région puissent retrouver la paix et la stabilité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie la présidence, la délégation de la Fédération de Russie et toutes les autres délégations qui ont utilisé dans leurs déclarations le nom officiel de mon pays. Il y a à peu près un mois, le Président de l'une des grandes commissions de l'Assemblée générale, la Troisième en l'occurrence, a demandé à toutes les délégations d'utiliser le nom officiel des États Membres dans leurs déclarations. Certains ont essayé de faire une entorse à la règle, mais le Président de la Troisième Commission les a interrompus et a obligé tout un chacun à respecter la loi, les principes, les procédures et les règles de déontologie du discours politique. Le Président d'une Commission de l'Assemblée générale a donc ainsi réussi à faire respecter les principes de la communication. J'ai presque honte de demander au Conseil de sécurité de suivre son exemple.

Les pères fondateurs de l'Organisation ont rédigé avec grand soin le Préambule de la Charte des Nations Unies, car il est au fondement des dispositions de la Charte elle-même. C'est pourquoi ils ont commencé par ces mots :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Malheureusement, ces nobles principes se sont heurtés au cours des sept dernières décennies aux pratiques et aux tentatives hégémoniques de certains États, qui se sont efforcés d'utiliser l'Organisation comme un moyen pour atteindre leurs objectifs politiques, et ce en manipulant ces principes afin de justifier leurs agressions militaires et de priver les peuples de leurs droits, comme cela a été le cas en Palestine, en Iraq, en Afghanistan, en Libye, au Yémen et dans beaucoup d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ces États ont aussi investi dans le terrorisme, comme on le voit aujourd'hui dans mon pays, la Syrie.

Est-ce que les agissements de certains États, dont des membres permanents du Conseil, et leur soutien aux groupes terroristes armés dans mon pays, la Syrie, sont conformes aux engagements et à l'aspiration des pères fondateurs à vivre en paix l'un avec l'autre? Et est-ce que les agissements de certains

États de la région, qui ont émis des fatwas takfiristes, fourni armes et financement aux groupes terroristes et établi des camps d'entraînement à leur intention sont conformes à l'aspiration des pères fondateurs à vivre en bon voisinage? Et est-ce que déclencher agression sur agression contre mon pays, la Syrie – à l'instigation des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France et sous de faux prétextes – est conforme aux aspirations des pères fondateurs à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales? Et est-ce que la constitution d'une coalition américaine illégitime pour commettre les pires crimes contre les civils syriens – les derniers en date étant les raids menés contre les localités de Boubadran et de Soussé le 15 octobre, qui ont tué 23 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, ou hier encore contre les localités de Bakaan et Chaafé, dans le rif de Deïr el-Zor, où 40 civils sont morts, portant ainsi à 100 le nombre de civils tués par les forces de la coalition américaine dans les zones rurales de Deïr el-Zor en une semaine seulement – est conforme aux aspirations des pères fondateurs?

Les agissements de ces États dans notre région et ailleurs dans le monde montrent qu'ils n'ont jamais fait cas de ce à quoi ont appelé les pères fondateurs ni des principes du droit international. C'est comme si ces principes n'étaient pour eux rien d'autre que de la sorcellerie.

En tant qu'un des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, mon pays continue de croire dans le rôle de l'Organisation – un rôle qui respecte les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international; un rôle qui respecte la souveraineté des États et rejette les politiques de chantage qu'imposent certains États influents; un rôle fondé sur l'impartialité, l'honnêteté et la non-ingérence dans les affaires relevant de la souveraineté de tout État Membre; un rôle visant l'adoption de politiques de bons offices, non l'imposition de diktats, de conditions, d'ultimatums et de tutelles.

Le Congrès pour le dialogue national syrien qui a eu lieu à Sotchi a été une occasion pour les Syriens de dialoguer loin de toute intervention étrangère. Les participants y représentaient véritablement toutes les composantes de la société syrienne. C'est pourquoi nous œuvrons positivement à la concrétisation des conclusions auxquels il est parvenu, notamment la mise en place d'une commission pour examiner la Constitution en vigueur. Nous mettons tout en oeuvre pour que cette commission voit le jour le plus tôt possible. Nous avons

été les premiers à présenter la liste des membres soutenus par l'État syrien. C'est pourquoi personne ne peut douter de notre appui à ce processus ou de notre attachement aux conclusions du Congrès de Sotchi.

À cet égard, mon pays réaffirme l'important rôle que jouent la Fédération de Russie et l'Iran en tant que garants du processus d'Astana. L'idée de constituer une commission pour discuter de la Constitution est le fruit de l'accord auquel sont parvenus les Syriens au Congrès de Sotchi, comme l'a souligné le Représentant permanent adjoint russe, mon ami Vladimir Safronkov, que nous remercions au passage. Il convient de rappeler également que le Congrès de Sotchi s'est tenu à l'initiative des garants et sur la base des arrangements du processus d'Astana, dont nous sommes – et continuons d'être – un élément essentiel. Autrement dit, personne ne peut nier notre rôle ou ignorer le rôle de ces deux garants.

S'agissant du rôle de l'Organisation des Nations Unies et du mandat de l'Envoyé spécial pour la Syrie, en particulier de la question de la troisième liste, je voudrais que notre position soit parfaitement claire. Nous souhaitons plein succès à l'Envoyé spécial du Secrétaire général et saluons son rôle pour faciliter les travaux de la commission. Mais il ne peut pas se comporter en partie tierce. Il est clair qu'il doit se conformer à son mandat, à la Charte et aux principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'impartialité, l'intégrité et la non-ingérence dans les affaires qui relèvent de la souveraineté de tout État Membre. Notre position concernant la question de la mise en place de la commission pour discuter de la Constitution se fonde sur plusieurs grands principes fondamentaux, sur lesquels on ne peut, selon nous, faire l'impasse dans le cadre du processus de formation et de fonctionnement de la commission. Ces principes sont, en bref, les suivants.

Premièrement, le respect effectif de la souveraineté et de l'indépendance de la République arabe syrienne, ainsi que de l'intégrité de son territoire et de son peuple. Il ne saurait non plus y avoir de place pour le terrorisme ou pour l'investissement dans le terrorisme en Syrie. Aucun processus lié à la Constitution ne doit sous quelque forme que ce soit toucher à cet engagement

pris conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et à toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Syrie.

Deuxièmement, le processus politique doit être un processus dirigé et pris en main par les Syriens, car ils sont les seuls en droit de décider de l'avenir de leur pays, sans ingérence extérieure, et sur la base du principe que la Constitution et tout ce qui y a trait est une question de souveraineté qui doit être déterminée par les Syriens eux-mêmes. C'est pourquoi il est impossible d'accepter toute idée pouvant constituer une ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie ou y mener.

Troisièmement, il est inacceptable d'imposer des conditions préalables ou de tirer des conclusions à l'avance en ce qui concerne les travaux de la commission ou les recommandations qu'elle pourra formuler. Cette commission est souveraine et c'est elle qui doit décider ce qui en sortira, et non un État ou une partie quelconque, comme ledit groupe restreint sur la Syrie, qui a déterminé à l'avance les résultats des travaux de la commission constitutionnelle afin d'empêcher toute avancée dans le processus politique, l'objectif étant de produire un résultat qui soit conforme à leurs intérêts.

Quatrièmement, il est inacceptable d'imposer aux travaux de la commission des échéances ou des calendriers artificiels, car cela serait contre-productif. Bien au contraire, les mesures que nous prendront doivent être réfléchies et faire l'objet de discussions approfondies, car la Constitution déterminera l'avenir de la Syrie pour des générations. C'est pourquoi nous ne devons pas traiter dans la précipitation les questions liées à la Constitution. Certes, il faut veiller à ce qu'il y ait des avancées, mais cela doit se faire sur des bases saines.

En conclusion, mon pays, la Syrie, a été et demeure déterminé à œuvrer avec sérieux en vue de parvenir à un règlement politique par un dialogue entre Syriens, dirigé par les Syriens et sans ingérence extérieure. Toutefois la priorité doit être la lutte contre le terrorisme, le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers, le lancement du processus de reconstruction et de relèvement, et la libération des territoires restant sous l'emprise des terroristes et de l'occupation étrangère illégale.

La séance est levée à 16 h 40.